Ville de Saint-Nicolas

PLAN D'URBANISME

CARTE II

GRANDES AFFECTATIONS DU SOL ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Grandes affectations du sol

- Limite d'affectation
- R Résidentielle
- Ex I Expansion résidentielle I
- Ex II Expansion résidentielle II
- M Mixte résidentielle et commerciale
- C Commerciale
- Cr Commerciale régionale
- I Industrielle
- Gep Grandes emprises publiques
- Co Communautaire
- P Parc
- Pr Parc régional
- V Villégiature
- Ch Champêtre
- A Agricole
- Ai Agricole intensive

Densité d'occupation du sol

- Limite de densité
- log/ha Densité résidentielle nette (logements à l'hectare)

Écran protecteur

Zone tampon

Aires d'aménagement pouvant faire l'objet d'un PAE ou d'un PPU

- Plans d'aménagement d'ensemble (PAE)
- Programmes particuliers d'urbanisme (PPU)

Équipements et infrastructures destinés à l'usage de la vie communautaire

Actuel — Projeté

ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES ET D'ÉDUCATION

- École élémentaire
- École secondaire de premier cycle

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET DE LOISIRS

- Centre communautaire
- Aréna
- Parc de quartier
- Parc de voisinage
- Parc de détente
- Parc-école
- Espace vert
- Centre de ski de randonnée
- Sentier récréatif
- Piste cyclable
- Bande cyclable
- Rampe de mise à l'eau
- Accès public au fleuve
- Golf
- Ciné-parc

ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

- Hôtel de ville
- Bureaux de l'administration municipale
- H.L.M.
- Poste d'incendie
- Garage municipal
- Déchetterie
- Lieu d'élimination des neiges usées

ÉQUIPEMENT CULTUREL

- Bibliothèque

- Halte routière
- Périmètre urbain
- Zone blanche
- Limite municipale

échelle 1:10 000

0 250 500 750 1 000 mètres

Révisé le	Règlement n°	Révisé le	Règlement n°

Ce plan fait partie intégrante du règlement n° 093 authentifié ce 19 jour de novembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit

Richard Blondin
maire

Jacques Normand
greffier

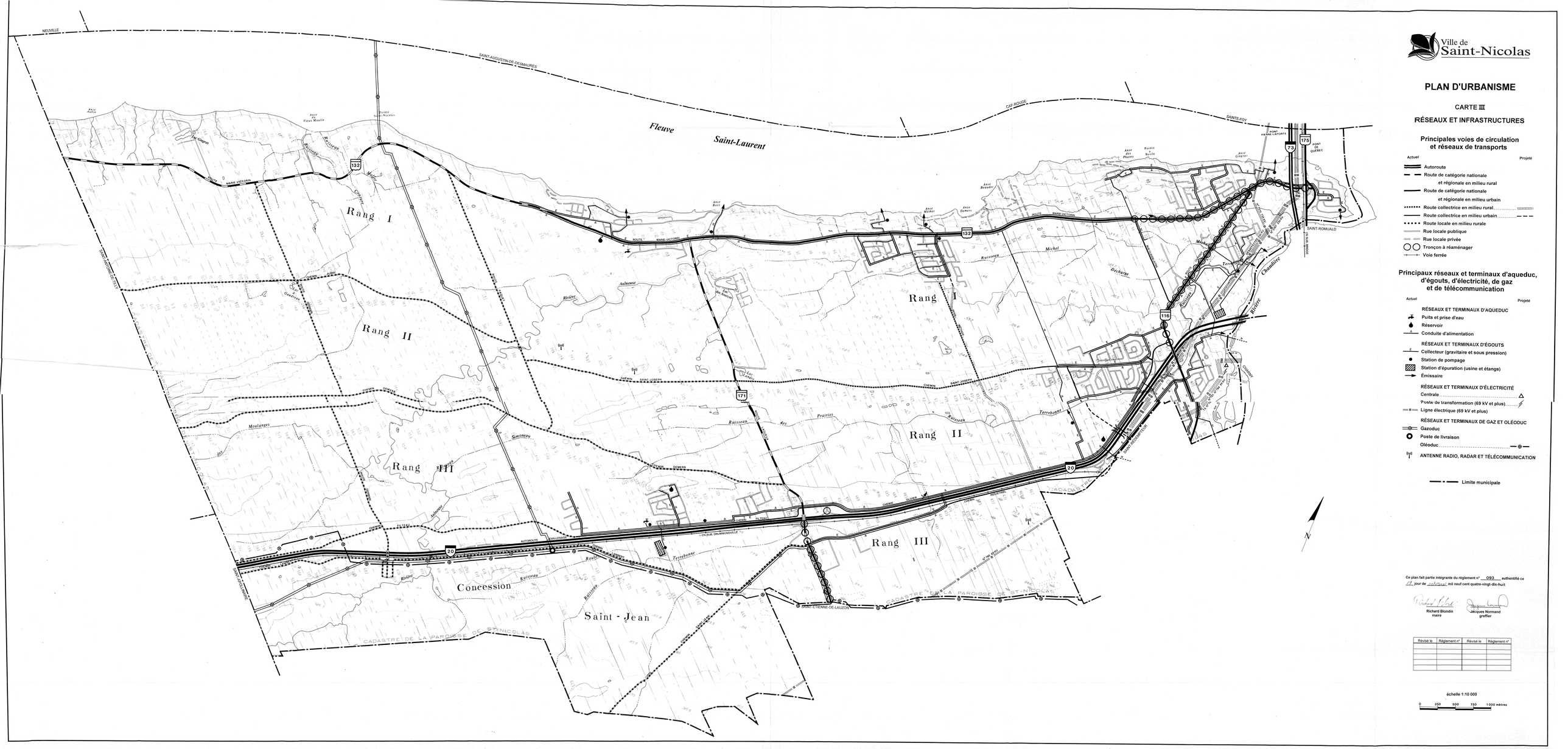
Ville de Saint-Nicolas
PLAN D'URBANISME
CARTE III
RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES
Principales voies de circulation et réseaux de transports
Actuel
Projeté
Autoroute
Route de catégorie nationale et régionale en milieu rural
Route de catégorie nationale et régionale en milieu urbain
Route collectrice en milieu rural
Route collectrice en milieu urbain
Route locale en milieu rurale
Rue locale publique
Rue locale privée
Tronçon à réaménager
Voie ferrée
Principaux réseaux et terminaux d'aqueduc, d'égouts, d'électricité, de gaz et de télécommunication
RÉSEAUX ET TERMINAUX D'AQUEDUC
Puits et prise d'eau
Réservoir
Conduite d'alimentation
RÉSEAUX ET TERMINAUX D'ÉGOUTS
Collecteur (gravitaire et sous pression)
Station de pompage
Station d'épuration (usine et étangs)
Émissaire
RÉSEAUX ET TERMINAUX D'ÉLECTRICITÉ
Centrale
Poste de transformation (69 kV et plus)
Ligne électrique (69 kV et plus)
RÉSEAUX ET TERMINAUX DE GAZ ET OLÉODUC
Gazoduc
Poste de livraison
Oléoduc
ANTENNE RADIO, RADAR ET TÉLÉCOMMUNICATION
Limite municipale
Ce plan fait partie intégrante du règlement n° 093 authentifié ce 19 jour de décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit
Richard Blondin
maire
Jacques Normand
greffier
Révisé le
Règlement n°
échelle 1:10 000
0 250 500 750 1 000 mètres
Fleuve Saint-Laurent
NEUVILLE
SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES
CAP-ROUGE
SAINTE-FOY
SAINT-ROMUALD
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY
SAINT-GEORGES
SAINT-ÉTIENNE-DE-LAUZON
Rang I
Rang II
Rang III
Concession
Saint - Jean
Rang I
Rang II
Rang III
CADASTRE DE LA PAROISSE DE ST-NICOLAS
CADASTRE DE LA PAROISSE DE ST-NICOLAS
CADASTRE DE LA PAROISSE DE ST-NICOLAS
132
20
171
116
73
175
PONT-PAPINEAU-LEFRANÇOIS
PONT DE QUÉBEC
Rivière Chaudière
Rivière Jacques-Cartier
Ruisseau des Prairies
Ruisseau Terrebonne
Ruisseau Michel
Ruisseau Moulangez
Ruisseau Simoneau
Ruisseau Dechaux
Ruisseau Gingras
Ruisseau Cartier
Ruisseau Rouge
Ruisseau Aulenne
Ruisseau Des Roches
Ruisseau Des Vieux Moulin
Ruisseau Des Guérets
Ruisseau Des Ouvriers
Ruisseau Des Hêtres
Ruisseau Des Pins
Ruisseau Des Bouleaux
Ruisseau Des Cèdres
Ruisseau Des Sables
Ruisseau Des Ormes
Ruisseau Des Frênes
Ruisseau Des Chênes
Ruisseau Des Trembles
Ruisseau Des Pommiers
Ruisseau Des Cerisiers
Ruisseau Des Noyers
Ruisseau Des Pruches
Ruisseau Des Sapins
Ruisseau Des Mélèzes
Ruisseau Des Bouleaux
Ruisseau Des Cèdres

Ville de Saint-Nicolas

PLAN D'URBANISME

CARTE IV

ZONES À RÉNOVER, À RESTAURER OU À PROTÉGER

Zones à restaurer

CARRIÈRES, SABLIÈRES ET GRAVIÈRES

LIEU D'ÉLIMINATION DES NEIGES USÉES

Zones à protéger

RIVES, LITTORAL ET PLAINES INONDABLES

Lac et cours d'eau protégés

Environnement riverain

Plaine inondable

5.17 Élévation cotée crue centenaire (m)

ZONES À RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Zone à risque d'écroulement rocheux

Zone à risque de décrochement argileux

Zone à risque d'érosion

Zone à risque d'affaissement de terrain

Zone à risque d'affaissement de terrain

CRAN ROCHEUX

BOISÉ URBAIN D'INTÉRÊT

ÉRABLIÈRE

MILIEU HUMIDE

SITES ARCHÉOLOGIQUES

Site préhistorique connu

Site historique connu

Site historique présumé

ZONE À FORT POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE

SITE DU PATRIMOINE

ZONES À CONCENTRATION D'ARCHITECTURE ANCIENNE

Zone d'intérêt régional

Zone d'intérêt local

MONUMENT HISTORIQUE

ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX ISOLÉS

Élément d'intérêt régional

Élément d'intérêt local

ZONE D'INTÉRÊT HISTORIQUE

ÉLÉMENT DE CULTURE MATÉRIELLE

CROIX DE CHEMIN ET CALVAIRE

ÉLÉMENT D'INTÉRÊT VISUEL

PLAGE ET GRÈVE NATURELLE

AIRE DE CONCENTRATION D'OISEAUX AQUATIQUES

SITE D'OBSERVATION DE LA FAUNE AILÉE

AIRE DE CONSERVATION (aire de nidification potentielle)

Limite municipale

Ce plan fait partie intégrante du règlement n° 093 authentifié ce 17 jour de octobre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit

Richard Blondin
maire

Jacques Normand
greffier

Révisé le	Règlement n°	Révisé le	Règlement n°

échelle 1:10 000

0 250 500 750 1 000 mètres